

# Politique de Responsabilité Sociétale

Mise en œuvre des lignes directrices selon ISO 26000 et UN Global Compact et déploiement de nos aspects matériels.

Les principes fondamentaux de responsabilité sociétale qui sont définis ci-dessous sont des principes en accord avec les valeurs du Groupe Sonceboz, entreprise à la fois innovante et pérenne, ainsi qu'avec les aspirations légitimes de nos parties prenantes, pour agir en entreprise responsable et créer des relations durables avec nos clients. Afin de déployer ces principes, le groupe Sonceboz :

- **Gouvernance (ISO 26000 §6.2)**

met en place des mécanismes de gouvernance responsables, visant à assurer une gestion éthique et efficace de ses ressources humaines et financières : prise de décisions éclairées et équitables ; promotion de l'exactitude dans les rapports non financiers ; engagement pour une bonne gestion des risques, y compris ceux liés à l'éthique, à la conformité et à la corruption.

- **Droits de l'Homme (ISO 26000 §6.3, UN Global Compact Principe 1, 2, 3, 4, 5 & 6)**

est vigilant et vise à identifier, prévenir et traiter les impacts réels ou potentiels sur les droits de l'Homme et au respect des droits fondamentaux au travail selon l'OIT, incluant l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, ainsi que le droit à la terre, le droit aux autres ressources naturelles, contre les expulsions forcées. Nous respectons en particulier la Due Diligence OECD sur les matériaux issus de zones de conflits.

- **Relations et conditions de travail (ISO 26000 §6.4)**

place la qualité des relations de travail et le droit à l'intégrité physique et morale des femmes et des hommes qui collaborent aux activités au cœur de ses orientations : stricte application des réglementations en vigueur et de la convention collective, notamment sur le travail des mineurs ; lutte contre toute forme de discrimination et de harcèlement ; respect et encouragement du dialogue social ; prévention de tout accident du travail et de toutes pathologies professionnelles selon les principes des référentiels ISO 45001 / ILO OSH 2001 ; développement d'un contexte de travail favorable et épanouissant ; mise en place de suivi de carrière et de formations pour ses collaborateurs.

- **Environnement (ISO 26000 §6.5, UN Global Compact Principe 7, 8 & 9)**

s'engage à réduire les impacts de ses décisions et de ses activités sur l'environnement. Notre responsabilité et notre gestion du risque environnemental se traduit par : strict respect des obligations réglementaires ; limitation des impacts et prévention de toute pollution ; actions de réduction de consommation des ressources naturelles, limitation de l'empreinte environnementale et maximisation du recyclage des déchets générés. La logique d'amélioration continue est certifiée selon le référentiel ISO 14001 depuis 2002.

- **Sphère d'influence (ISO 26000 §6.6, UN Global Compact Principe 10)**

s'impose une conduite éthique de ses relations avec ses partenaires, fournisseurs, sous-traitants, clients, concurrents, organismes publics et associations : lutte contre les abus de pouvoir et toute forme de corruption ; engagement au respect de la confidentialité, des droits de propriétés et de la lutte contre la contrefaçon ; interdiction d'activités qui impliquent désinformation, fausse déclaration, non-respect de la protection de l'identité, menace ou coercition ; promotion de la responsabilité sociétale dans sa chaîne de valeur et d'un sens des affaires éthique et anti-monopôle ; contrôle de la législation sur l'export de marchandises et des sanctions économiques internationales.

- **Communauté et développement local (ISO 26000 §6.7)**

œuvre activement pour le bien-être des communautés locales en soutenant des projets de développement durable : collaboration avec des initiatives locales visant à renforcer les capacités des communautés et à promouvoir leur autonomisation ; soutien à des programmes éducatifs, sociaux et culturels, notamment pour les populations vulnérables ; promotion de l'emploi local et de la solidarité dans les zones où l'entreprise est implantée.

- **Questions relatives aux consommateurs (ISO 26000 §6.8)**

place les attentes et la sécurité des consommateurs au centre de ses préoccupations, en garantissant une relation respectueuse et transparente : fourniture de produits et services sûrs et de qualité, répondant aux exigences réglementaires et éthiques ; information claire et honnête sur les produits et services ; mise en place de mécanismes pour traiter les plaintes des consommateurs et améliorer constamment les processus de service à la clientèle.

Par ailleurs, le groupe Sonceboz reconnaît le rôle déterminant des entreprises pour répondre aux défis sociaux, environnementaux et économiques. Conscients de notre responsabilité et de notre impact, nous avons entrepris une analyse de double matérialité afin d'identifier les enjeux essentiels pour notre organisation et nos parties prenantes. Ce processus a permis d'identifier cinq priorités clés qui fondent notre engagement RSE. Ces axes traduisent notre volonté d'agir durablement, en tenant compte des risques, opportunités et attentes de nos parties prenantes. À travers cette politique, nous affirmons notre ambition de créer de la valeur partagée. Ainsi, nous nous engageons à :

- **Aspect matériel : Innovation durable et matériaux – GRI 301\_Matières 2016**

Viser constamment pour nos produits une meilleure efficacité environnementale et une plus grande valeur ajoutée. Promouvoir des solutions environnementales et éthiques. Assurer des procédures d'achat responsables en favorisant les matières premières à faible impact, en réduisant les quantités de matériaux utilisés (par exemple en ce qui concerne les emballages), en utilisant des ressources recyclées, recyclables, biodégradables ou secondaires. Améliorer la durée de vie globale de tous nos produits fabriqués.

- **Aspect matériel : Changement climatique et gestion de l'énergie – GRI 302\_Energie 206, GRI 305\_Emissions 2016**

Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux opérations et à la chaîne de valeur, par exemple en augmentant l'efficacité énergétique des installations et l'utilisation de sources d'énergie renouvelable, en optimisant la logistique de la chaîne d'approvisionnement pour réduire les émissions de CO2. Réduire l'énergie utilisée pour les activités de l'entreprise telles que la fabrication, le chauffage, le traitement des données, la mobilité des employés, etc.

- **Aspect matériel : Développement, reconnaissance et satisfaction – GRI 401\_Emploi 2016, GRI 404\_ Formation et éducation 2016**

Offrir un environnement de travail attrayant et stimulant qui attire, retient, développe les compétences et les connaissances et favorise la satisfaction des employés.

- **Aspect matériel : Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement et des achats – GRI 204\_ Pratiques d'achat 2016, GRI 308\_ Evaluation environnementale des frns 2016, GRI 414\_ Evaluation sociale des frns 2016**

Promouvoir et respecter les droits de l'homme dans les installations et la chaîne d'approvisionnement, ainsi que minimiser les impacts environnementaux et sociaux de la chaîne d'approvisionnement en lien avec l'adoption de principes de durabilité dans la politique d'approvisionnement, par une approche reposant sur une sélection rigoureuse, une évaluation continue et une collaboration étroite avec nos fournisseurs, afin de bâtir des partenariats responsables et durables.

- **Aspect matériel : Sécurité des produits – GRI 416\_ Santé et sécurité des consommateurs 2016**

Offrir des produits de haute qualité en garantissant leur sécurité pendant la production et l'utilisation.

Version 4 du 03.02.2025

Philippe NICOLAS, CEO, le 07.02.2025

